

## **Compte rendu de la séance du 07 octobre 2020**

Président : BOURDIER Christian

Secrétaire : BOUTY Patricia

Présents :

Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Monsieur Morad SALMI, Monsieur Christian BOURDIER, Madame Florence PIOZIN, Monsieur Michel BOISSON, Madame Jacqueline MERSCHARDT, Monsieur David FAURE, Monsieur Jean Louis LAMOTHE

Excusés :

Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

### **Ordre du jour:**

- 1- délibération de délégation du droit de préemption urbain
- 2- Délibération prime exceptionnelle COVID 19

### **Infos diverses**

- 1- Carte communale (avancement)
- 2- Point sur le projet d'aménagement aux abords de l'école
- 3- USTOM
- 4-Compte rendu du syndicat des eaux
- 5- Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Demande de la délégation du Droit de Préemption Urbain ( DE 2020 032)**

**Objet : Demande de la délégation du Droit de Préemption Urbain**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2009 ayant approuvé la carte communale.

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, et notamment le transfert de la compétence au profit de la CDC « *En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire* »,

Vu l'article L.211-2 du code de l'urbanisme,

Vu les articles L.213-3 et R.213-1 et suivant du code de l'urbanisme,

Considérant que le renouvellement des conseils municipaux et l'installation du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, nécessite de définir si la délégation du droit de préemption urbain acté lors de la précédente mandature par la Communauté de Communes au profit des communes membres est reconduite, ou pas, tel que cela avait été décidé par délibération du 21 février 2019.

Considérant que les communes ont la possibilité de demander que cette compétence du droit de préemption urbain soit déléguée par la CDC au profit des communes membres pour leur laisser la possibilité d'exercer ce droit en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences conservées par les communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2020 favorable au principe de déléguer cette compétence au profit des communes membres,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de demander à la Communauté de Communes de déléguer son droit de préemption urbain au profit de la commune, au besoin après institution de ce droit, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences conservées.

**PRECISE** que cette délégation est accordée sans condition autre que le respect des textes régissant l'exercice du droit de préemption urbain,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2019 ( DE 2020 033)**

**Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995** relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

**Vu la délibération du Comité Syndical des eaux de la région de gensac-pessac du 29 septembre 2020**, approuvant le contenu du rapport annuel 2019,

**Considérant** que le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal :

1. Prend acte et approuve à la majorité le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – exercice 2019,
2. Le tient à la disposition du public en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Le Maire,**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication à la date du :

## Infos diverses

1- Carte communale (avancement)

2- Point sur le projet d'aménagement aux abords de l'école  
Nous avons reçu 2 offres - en cours d'étude.

3- USTOM

Changement de Président . Mr MALAUBIC avec 6 vices présidents et 13 membres de bureau dont de 2 de la CDC Mr Bourdier et la Maire de la commune des Salles de Castillon/ atelier appel d'offres et finances.

4-Compte rendu du syndicat des eaux.

FIN DE LA SEANCE 22 HEURES.